



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des affaires financières DAF 2 – coordination paye

Caen, le 06 octobre 2021

Division des Affaires Financières

NICOLAS RIVIERE

Chef de la division des affaires financières

Site de Caen

Gabrielle de Beauhoudrey

Cheffe de bureau

Mél. daf2paye-caen@ac-normandie.fr

A

Rectorat de la région académique

Normandie

168, rue Caponière

14061 – CAEN Cedex

Mesdames et Messieurs

- Les chefs d'établissement du second degré public
- Les directrices et directeurs d'EREA, des CIO
- Les IENA, IEN IO et IEN de circonscription
- Le directeur de l'école Pergaud de Barentin

Site de Rouen

Sylvie Laisné

Cheffe de bureau

Mél. daf2paye-rouen@ac-normandie.fr

S/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'éducation nationale du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime

Rectorat de la région académique

Normandie

25, rue de Fontenelle

76037 Rouen Cedex 1

Objet : Modalités de prise en charge du « forfait mobilités durables » - FMD 2021

La présente note a pour objet de vous rappeler les modalités de prise en charge du « forfait mobilités durables » créé par le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020. Ce dispositif a pour vocation de prendre en charge les frais de déplacements des agents publics pour leurs trajets domicile-travail effectués avec des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle ou aux transport en commun.

1) CONDITIONS D'ELIGIBILITE

a) Public concerné

- Les agents titulaires, stagiaires et contractuels affectés en services déconcentrés ou en EPLE.

Sont exclus les agents bénéficiant :

- d'un logement de fonction sur leur lieu de travail ;
- d'un véhicule de fonction ;
- d'un transport gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail.



b) Critères d'éligibilité

Pour l'année civile 2021, le FMD est versé dès lors que l'agent peut justifier, sur l'année civile, l'utilisation **pendant au moins 100 jours d'un vélo personnel** (cycle sans pédalage assisté ou avec assistance électrique) **ou du covoiturage** (en tant que conducteur ou passager) pour se déplacer entre son domicile et son lieu de travail.

L'utilisation alternative de ces deux modes de mobilité pour atteindre le seuil des 100 jours pourra être prise en compte.

Pour bénéficier de cette indemnisation, les personnels concernés devront remettre à leur service de gestion RH, au plus tard le 31 décembre 2021, un formulaire valant attestation sur l'honneur indiquant l'utilisation d'un moyen de transport dans les conditions prévues par le décret du 9 mai 2020 (cf modèle joint).

2 – REGLES DE GESTION

Le versement du FMD est exclusif du remboursement partiel des frais de transport domicile-travail ou de location de vélo.

Le nombre minimal de jours et le montant du FMD seront modulés en fonction de la quotité de travail de l'agent ou de son temps de présence en position d'activité pendant l'année considérée.

Exemples (pour l'année 2021) :

- *Un agent exerçant à 80 % pourra prétendre au versement de la prime à taux plein s'il justifie de 80 jours d'utilisation sur la période considérée ;*
- *Un agent recruté au 1^{er} juillet devra justifier de l'utilisation de son vélo personnel ou du covoiturage pendant 50 jours pour prétendre au versement du FMD à 50 %.*

3 – VERSEMENT DU FMD

Pour l'année civile 2021, la participation de l'administration employeur est portée à 200 euros pour un nombre minimal de 100 jours d'utilisation.

4 – CONTROLES PAR L'EMPLOYEUR

- *Utilisation du vélo*

La déclaration sur l'honneur permet de justifier l'utilisation du vélo.

Toutefois, en cas de doute manifeste, l'employeur peut demander à l'agent de produire tout justificatif aux fins de contrôle (exemple : facture d'achat ou d'entretien du cycle).

- *Pour le covoiturage*

L'utilisation du covoiturage peut être contrôlée par l'employeur qui peut réclamer une attestation sur l'honneur du covoitureur si le covoiturage s'effectue en dehors d'une plateforme dédiée.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité .